

Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique

Déclaration du groupe Agriculture

L'autonomie stratégique s'est imposée en quelques années comme un enjeu du débat européen. Elle est devenue cruciale depuis la crise sanitaire et la guerre en Ukraine. Elle est désormais un des axes forts des orientations et des actions de l'Union. Le Président de la République en a fait un élément essentiel de son discours du Sommet de Versailles en mars 2022, en nous rappelant que l'autonomie stratégique, c'est un impératif.

Il est tout à fait pertinent et important que la société civile puisse s'exprimer sur ce qui détermine la sécurité et l'avenir de nos sociétés. L'avis rappelle d'ailleurs qu'une des conditions pour atteindre cette autonomie stratégique c'est que la société civile soit consultée sur son cadre économique, social et environnemental.

L'avis prend le parti de traiter de l'autonomie stratégique de manière transversale. Aucun secteur économique en particulier n'a été privilégié. Ainsi, tout le monde est : tous les acteurs, tous les secteurs, dans un objectif commun.

Le groupe partage pleinement ce choix qui permet d'insister sur la nécessité de s'engager tous, collectivement, en faveur de cette autonomie stratégique. Il faut à la fois une action commune des États membres et une action coordonnée de toutes les politiques européennes comme le souligne la préconisation n°1. Fonder l'autonomie stratégique sur la cohérence des politiques économiques, sociales et environnementales, c'est adopter une trajectoire pragmatique, condition indispensable pour mener des transitions soutenables.

Le groupe soutient l'ensemble des préconisations et en particulier celles portant sur la concurrence au sein de l'Union européenne et sur les efforts à engager pour la recherche et le développement. Le groupe est également sensible à ces valeurs que l'Union européenne peut affirmer et promouvoir dans ses activités économiques.

La profession agricole prône depuis quelques années la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe. Cette souveraineté, c'est la mise en œuvre de politiques agroalimentaires permettant l'accès à une alimentation, en quantité et qualité suffisantes pour toute la population. Elle est indissociable du respect de conditions de production durables et des conditions de rémunération des producteurs permettant d'assurer la résilience des exploitations. La souveraineté alimentaire, c'est donc d'abord conforter l'acte de production en France.

Le secteur agro-alimentaire est un secteur stratégique qui appelle une attention particulière et la mise en œuvre de politiques fortes. Le groupe insiste particulièrement sur le secteur de l'élevage. Nous continuons d'importer beaucoup de volaille, de porc et de bœuf alors qu'il faut soutenir nos exploitations françaises. Il en est de même pour les fruits et légumes.

La disparition de l'élevage en France serait un drame pour l'environnement et pour l'aménagement du territoire. Les membres du groupe sont engagés depuis longtemps pour éviter que nous n'importions l'agriculture dont nous ne voulons pas. Pour cela, nous nous sommes opposés régulièrement et avec force à de nombreux accords bilatéraux de libre-échange.

Mais la souveraineté alimentaire, ce n'est pas le repli sur soi ou le rejet des échanges, mais s'inscrire dans le jeu du commerce international, avec des règles équitables et des contrôles aux frontières et des mécanismes de corrections du marché.

Nous soutenons donc pleinement les préconisations visant à sortir l'Union européenne de la naïveté dans ses relations avec les pays tiers, notamment celles visant à faire respecter les règles d'une concurrence équitables, par exemple en instaurant des mesures miroir.

La souveraineté alimentaire, c'est prôner la capacité des pays en développement à construire leur propre modèle de développement agricole. C'est aussi affirmer que notre agriculture participe à fournir des denrées aux pays qui n'ont pas la chance d'avoir une production suffisante et diversifiée sur leur sol. La souveraineté alimentaire s'appuie sur une agriculture pour laquelle le progrès social et technique, la recherche, l'innovation et le développement apportent des solutions visant à l'inscrire dans une croissance durable.

La souveraineté alimentaire implique une responsabilité de la puissance publique, mais aussi des acteurs, de s'engager à fournir, dans un modèle de croissance durable, une alimentation pour tous, en produisant toutes les gammes.

La vision de l'autonomie stratégique affirmée dans cet avis correspond à nos objectifs de souveraineté alimentaire.

Le groupe agriculture a voté pour.